AR Prefecture
006-210600649-20211216-77_2021-DE
Reçu le 28/12/2021
Publié le 28/12/2021

ANNEXE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX ET DE MATERIEL

Entre :
La Mairie de Gattières représentée par son Maire en exercice, Madame GUIT-NICOL Pascale, autorisé à signer la présente convention en date du

D'une part,

Et
L'association CLUB JEUNESSE représentée par son Président en exercice, Monsieur TREPORT Sébastien

Association déclarée en préfecture des Alpes Maritimes le 16 septembre 2014, sous le n° W 21737 ayant son siège social à Gattières.

N°de Tél. : 06 24 08 58 30 Récépissé n° W061005430

D'autre part,

Conformément à l'article 8
Le matériel mis à disposition de l'Association est le suivant :

- 2 Armoires ……..
- 1 Bureau ……..
- 1 table/bureau……
- 1 table mi hauteur …
- 1 étagère ……..
- 1 ensemble canapé comprenant :
  - 2 chauffeuses ……
  - 1 chauffeuse d'angle……
  - 2 poufs carrés ……..
  - 2 poufs ronds ……..
  - 2 canapés 2 places ……
  - 2 fauteuils crapaud ……
- Meuble cuisine en mauvais état :
  - Meuble haut 3 portes …….. Va être remplacé courant mars 2022
  - Meuble bas sous évier 2 portes …… Va être remplacé courant mars 2022
  - Meuble bas 1 porte ……. Va être remplacé courant mars 2022

A Gattières le

Le Maire,
P.GUIT-NICOL

Le Président de l'Association,